



## *Fiche d'activité 55*

# Bureaucratie ou gestion d'entreprise ?

### Objectif

Cette activité a pour but de réfléchir aux avantages et aux inconvénients potentiels, ou aux points faibles d'une gestion des routes bureaucratique ou axée sur le marché.

### Travail de groupe

1. Lisez les points clés du discours du ministre des Finances jordanien (ci-joint) et entamez une discussion à partir des questions suivantes :
  - A. *Quels sont les points forts et les points faibles d'une gestion des routes bureaucratique ?*
  - B. *Quels sont les avantages d'une gestion des routes axée sur le marché ?*
  - C. *Quels pourraient être les inconvénients d'une gestion des routes axée sur le marché ?*
2. Écrivez vos conclusions sur le flipchart et choisissez un rapporteur pour les présenter.



## Extrait du discours du ministre jordanien des Finances

La réévaluation du rôle des fonds routiers a donné lieu à un changement dans la façon dont les ministères des Finances et le Fonds monétaire international perçoivent ces fonds (Pennant-Rea et Heggie, 1995). Cette nouvelle attitude a été présentée de manière résumée dans un discours récemment prononcé par Son Excellence Suleiman Hafez, ministre jordanien des Finances, lors d'un séminaire sur le financement de l'entretien des routes qui s'est tenu à Amman le 3 juin 1997. Le discours reflète également les opinions actuellement exprimées par le personnel du Fonds monétaire international (Potter, 1997).

### **Les principaux points soulevés par le ministre sont les suivants :**

1. La création d'un fond routier devrait toujours s'inscrire dans une stratégie à plus long terme visant à faire du secteur routier un secteur commercial – il ne devrait pas simplement viser à échapper à une discipline budgétaire stricte ;
2. Le fonds routier devrait être destiné à l'entretien – nous devons entretenir ce que nous avons avant de commencer à construire de nouvelles choses ;
3. Le fonds routier devrait être un acheteur et non un prestataire de services – il devrait être un organisme indépendant avec une mission clairement définie, des objectifs transparents, des indicateurs de résultats physiques et devrait dans l'idéal fonctionner dans les limites d'une enveloppe de coûts totaux de production ;
4. Les revenus des fonds routiers devraient provenir exclusivement des redevances des usagers et non d'impôts affectés – cela n'empêcherait pas le gouvernement d'apporter une contribution supplémentaire du budget consolidé, mais ce ne serait fait que sur une base discrétionnaire ;
5. Les redevances des usagers versées dans le fond routier ne doivent pas remplacer les recettes provenant d'autres secteurs – il devrait y avoir une nette séparation entre les recettes fiscales qui appartiennent au budget consolidé et les redevances des usagers qui appartiennent au fonds routier, et les seules recettes existantes qui devraient être versées au fonds routier doivent se limiter à ce qui est déjà alloué aux routes à travers le processus d'établissement du budget annuel ;
6. Le fonds routier devrait être géré par un conseil d'administration fort et indépendant qui devrait représenter les intérêts du secteur privé – à la fois les usagers de la route et les entreprises – et qui devrait être parfaitement indépendant de tout groupe d'intérêts ;
7. Le fonds routier doit être géré par un secrétariat qui doit utiliser des systèmes de comptabilité commerciale et avoir des objectifs annuels de performance ;
8. Il devrait y avoir un certain degré de recouvrement des coûts par le biais des redevances des usagers – à long terme, nous aimerions obtenir un service routier public qui ne reçoive aucune subvention de l'État ;
9. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que le carburant est un levier fiscal commode du point de vue de la politique budgétaire – cela oblige forcément l'administration du fonds routier à expliquer à la population pourquoi toutes les augmentations du prix du carburant ne sont pas identiques.

Le ministre a conclu son discours en déclarant que le ministère des Finances était parfaitement disposé à soutenir activement la mise en place d'un tel fonds routier.